

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DFPE 211 Subvention (33 394 euros) et convention avec l'association « La Maison Kangourou » (10e) pour la création d'un multi-accueil 43-45 rue de Charonne (11ème).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association « La Maison Kangourou » ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 19 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « La Maison Kangourou » ayant son siège social 10 rue de Lancry 10ème, pour l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 33 394 euros est allouée à l'association la Maison Kangourou (n° SIMPA 20597) pour la création d'un multi accueil situé 43-45 rue de Charonne (11ème).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre fonctionnel 904, nature rubrique 4221, nature 20422, du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les années 2019 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO